

Procès-verbal

Du Conseil Municipal du 18 octobre 2023

Commune de Clelles en Trièves

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au *nombre prescrit* par la loi dans la salle Sagittaire sous la présidence de Monsieur Alain ROCHE.

Date de la convocation : 12 octobre 2023

Début de séance : 19 heures 30

Présents : Éric Chevillard, Jean-Marc Denier, Denis Dos Santos, Antoine Fernandes, Christian Margueret, Véronique Mazur, Didier Peybernes, Sylvie Prayer, Ghislaine Reymond, Alain Roche, Séverine Vial

Absents : Delphine Chrétien, Émeline Friedmann

Pouvoirs : Bruno Rouly donne pouvoir à Alain Roche

Secrétaire de séance : Ghislaine REYMOND, adjointe au maire

Quorum atteint : (11 présents et un pouvoir))

ORDRE DU JOUR :

Vote du PV du conseil du 15 septembre 2023

Délibérations :

- Autorisation au Maire d'accorder à la nouvelle locataire du logement 912 rue du Moulin la gratuité du premier mois de loyer en échange de travaux de rénovation
- Participation de la commune aux études de services cibles d'eau potable et assainissement

Questions diverses :

- Modification des puissances de l'éclairage public de la commune
- Mise à jour de la convention entre les mairies de Clelles et Le Percy concernant le transport scolaire des enfants de Longefonds
- Proposition concernant l'ouverture du Ball-Trap

Date du prochain conseil

Au début de la séance, Monsieur le Maire fait part au conseil de la démission pour raisons personnelles, de monsieur Philippe VIAL, premier adjoint, de tous ses mandats.

Le procès-verbal du conseil municipal du 15 septembre 2023 est arrêté par accord de tous les membres du Conseil présents.

DELIBERATIONS

DELIBERATION Numéro 01-10-2023

AUTORISATION AU MAIRE D'ACCORDER A LA NOUVELLE LOCATAIRE DU LOGEMENT 912 RUE DU MOULIN, LA GRATUITE DU PREMIER MOIS DE LOYER EN ECHANGE DE TRAVAUX DE RENOVATION

La nouvelle locataire de l'appartement appartenant à la commune, situé au 912, rue du moulin a fait des travaux de rénovation et de peinture. En contrepartie, la commune lui accorde un mois de loyer gratuit. Un diagnostic a été fait avant la mise en location de cet appartement. Des projets d'amélioration de ce local sont envisagés, peut-être l'installation d'un chauffage différent et la pose de panneaux photovoltaïques pour lesquels une étude précise reste à faire.

Décision votée à l'unanimité (11voix et un pouvoir pour)

DELIBERATION Numéro 02-10-2023

PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE CLELLES AUX ETUDES DE SERVICE CIBLE D'EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT DANS LE TRIEVES

Les communes du Trièves souhaitent lancer des études pour diagnostiquer et élaborer des scénarios de services cibles pour les compétences eau potable et assainissement collectif.

Monsieur Peybernès explique que cette étude globale permettra de mieux cerner les problèmes inhérents à chaque commune. Elle va concerner 6700 abonnés. Elle va prendre en compte aussi bien les réseaux d'eau potable que les réseaux d'assainissement, soit 454 kilomètres de canalisations. Des calculs ont été faits pour répartir le coût de cette étude de façon équitable entre toutes les communes. Des subventions seront proposées par l'agence de l'eau et le Département, à concurrence d'environ 70%. Il restera à charge pour la commune de Clelles : 3254 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE :

- **D'APPROUVER** le lancement du marché pour la réalisation de ces études ;
- **D'AUTORISER** la communauté de communes du Trièves à lancer un marché à procédure adaptée ;
- **DE S'ENGAGER** à fournir à la Communauté de Communes ou à son prestataire tous les documents nécessaires au bon déroulement des études ;
- **D'AUTORISER** tous les bureaux d'études ayant travaillé pour la commune de Clelles dans les domaines de l'eau potable ou de l'assainissement, à fournir l'ensemble des documents demandés par la Communauté de Communes du Trièves ou son prestataire ;
- **DE S'ENGAGER** à inscrire à son budget les crédits nécessaires au financement de ces études. La participation de la commune est de 4,2 % du montant total des études (soit 3254 euros)
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes pièces de nature administrative, technique ou financière du marché.

Délibération votée par 11 voix pour et un pouvoir.

QUESTIONS DIVERSES

Modification des puissances de l'éclairage public de la commune :

Des études ont été faites concernant la puissance des contrats de l'éclairage public. Les besoins sont inférieurs à ce qui est en place actuellement. Il y a nécessité de réajuster ces contrats qui seront réduits environ de 5 kilos. Ce qui entraînera une réduction des coûts.

Mise à jour de la convention entre les mairies de Clelles et Le Percy concernant le transport scolaire des enfants de Longefonds.

Une convention était signée pour le transport scolaire avec la Commune du Percy pour les enfants de Longefonds que le car faisant le trajet depuis le Percy prenait en charge. La commune de Clelles participait à la rémunération de l'accompagnatrice nécessaire pour accompagner les enfants de maternelle, au pro rata du nombre d'enfants transportés depuis Longefonds.

Or aucun enfant de maternelle ne vient cette année depuis Longefonds : Cette convention n'a donc plus de raison d'être à l'heure actuelle.

Il est bien évident que si de nouvelles familles venaient à s'installer à Longefonds avec des enfants scolarisés, la convention serait réactivée et révisée.

Proposition concernant l'ouverture du Ball-Trap

L'ACCA de Clelles souhaite ouvrir le ball trap dans la zone de Serre Buisson. Dans ce but cette association a conclu un partenariat avec le ball-trap club de Sassenage et demande à ce que l'activité de tir aux pigeons soit organisée par ce club. Une proposition a été faite pour que ce ball trap ouvre tous les samedis du 1er avril à l'ouverture de la chasse, de 13 heures à 18 heures.

Plusieurs membres du conseil rappellent les arguments qui avaient été déjà développés au mois d'avril :

« D'abord la pollution sonore importante engendrée par ces séances de tir d'une journée entière et qui se renouvelleraient une fois par semaine. A cause de la disposition des lieux, le bruit des tirs serait facilement perçu dans une partie du village et dans plusieurs villages et hameaux environnants.

De plus cette activité bruyante s'accorderait mal avec les objectifs touristiques du Trièves qui mise sur un tourisme vert et écologique. Une installation de camping à la ferme est d'ailleurs située à proximité du ball-trap. Le bruit s'entendrait également depuis de nombreux itinéraires de randonnée autour du territoire de la commune.

Autre problème : La rue centrale du village, étroite, est en fait la départementale 526 qui connaît déjà un fort trafic et des difficultés de circulation dans plusieurs rétrécissements. Une telle activité hebdomadaire ne manquerait pas d'entraîner un afflux de véhicules qui ne feraient qu'encombrer davantage les rues et créer des nuisances et des dangers supplémentaires.

Enfin cette pratique du ball-trap ne s'adresserait qu'à très peu de personnes de Clelles et serait surtout à destination de personnes étrangères à la commune, tout en apportant aux habitants beaucoup de désagréments. La population locale ne manquerait pas d'y être hostile et de manifester vivement ses critiques. »

Plusieurs membres du conseil insistent sur le fait qu'il ne s'agit pas d'empêcher les chasseurs de Clelles de se livrer à cette activité de ball-trap, mais qu'il n'est pas souhaitable que des personnes étrangères à la Commune profitent de ses installations et apportent des nuisances problématiques dans le village. La municipalité a le devoir de protéger la cohésion sociale et de ne pas favoriser un groupe d'habitants au détriment des autres.

Le contrat avec l'ACCA qui existe depuis longtemps et qui n'est pas remis en question devra être renégozié. Une discussion est projetée avec les chasseurs et les habitants.

Le cimetière

Monsieur Fernandes indique qu'il a effectué avec la secrétaire, madame Drevet, un état des lieux du cimetière afin de repérer les tombes abandonnées dont il faudra contacter les propriétaires pour savoir s'ils souhaitent les conserver ou si elles peuvent être affectées à de nouveaux demandeurs.

Des panonceaux vont être installés sur les emplacements non entretenus. Les propriétaires devront s'adresser à la mairie pour faire connaître leurs souhaits.

Monsieur Fernandès propose de conserver certaines stèles ou monuments très anciens qui ont une valeur patrimoniale.

Restauration du clocher

Madame Reymond précise que les démarches concernant la restauration du clocher et de l'ensemble campanaire progressent. L'architecte du patrimoine, Madame Amandine Moskal, doit nous présenter son avant-projet au courant du mois de novembre, en principe le 14 à l'occasion d'une réunion avec la DRAC et les services du Département concernés. Cela nous permettra de lancer rapidement des demandes de subvention pour la première phase de travaux.

De plus la Fondation du Patrimoine a trouvé notre dossier intéressant et accepte de nous soutenir. Nous devons organiser une sorte de réunion publique festive pour lancer une campagne de sensibilisation et un appel aux dons. La mairie signera à cette occasion une convention avec la Fondation du Patrimoine. Il serait également souhaitable de demander la protection et le classement aux monuments historiques de l'église. En effet elle a un intérêt certain et nécessite de gros travaux pour éviter sa dégradation, en particulier la réfection du toit ou au moins de sa couverture.

Compte rendu de la réunion avec le collectif des habitants de la gare

Le Conseil a bien entendu les demandes des habitants du quartier de la gare.

Un rendez-vous a été pris avec la personne du Département chargé des routes et une réunion aura lieu prochainement.

Un rendez-vous avec les représentants de la Communauté de Communes a été sollicité pour évoquer les problèmes du parking devant la gare et du ramassage des ordures ménagères.

Le prochain conseil se tiendra le 16 Novembre à 19 heures 30

Clôture de la séance à 21 heures 30